

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/08/2026 - 8497 - 2014 B 00204 - 800 428 856 - AB AUTOS CONCEPT

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise										AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856		Néant ☐														
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent		12												
												Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le												
												31/12/2025		31/12/2024												
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net										
										1		2		3		4										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010				012												
	Immobilisations incorporelles - Autres									014				016												
	Immobilisations corporelles									028		366		030		395										
	Immobilisations financières (1)									040		395		042		395										
	TOTAL I (5)									044		761		048		395										
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050				052												
	Stocks marchandises									060		174 230		062		174 230										
	Avances et acomptes versés sur commandes									064				066												
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068				070												
	Créances autres (3)									072		168 600		074		168 600										
	Charges constatées d'avance									092				094												
	Valeurs mobilières de placement									080				082												
	Disponibilités									084				086		19 546										
TOTAL II									096		342 830		098		342 830											
TOTAL GENERAL (I + II)										110		343 591		112		395										
																343 196										
																305 592										
PASSIF														Exercice N NET		Exercice N-1 NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120				1 000		1 000										
	Ecart de réévaluation									124																
	Réserve légale									126				100		100										
	Réserves réglementées									130																
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)									131				132		40 219										
	Report à nouveau									134				-60 062		-112 379										
	Résultat de l'exercice									136				-3 049		52 317										
	Subventions d'investissement									137																
	Provisions réglementées									140																
TOTAL I									142				-21 792		-18 743											
Provisions pour risques et charges									TOTAL II		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156				1 995												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164																
	Fournisseurs et comptes rattachés									166				80 882		80 301										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169		257 193		172		267 883										
	Comptes courants d'associés									173																
	Autres dettes									175				14 227		47 674										
	Produits constatés d'avance									174																
	TOTAL III									176				364 988		324 335										
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180				343 196		305 592										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an								193				(4)	Dont dettes à plus d'un an								195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an								197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice								182		366	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs								199		430		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice								184				

GREFFE DU TRIBUNAL

11 AOUT 2026

DE COMMERCE D'ARRAS

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE								N clos le 31/12/2025		N-1 clos le 31/12/2024			
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	1 348 077	1 941 856			
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218					
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	1 348 077	1 941 856			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	935 941	1 472 837			
Variation de stock (marchandises)								236	31 240	-33 070			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				242	286 818	327 190			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	1 938	244	10 050	33 652			
Rémunérations du personnel								250	79 105	72 339			
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		252	3 293	8 959			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254					
Dotations aux dépréciations								256					
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	2 364	1 872			
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	1 348 812	1 883 780			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-734	58 076			
Produits financiers						(III)		280					
Produits exceptionnels						(IV)		290					
Charges financières						(V)		294	8				
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)	347	300	2 307	5 759			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles			348						
Impôts sur les bénéfices								(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-3 049	52 317			
B - RÉSULTAT FISCAL						Raporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	3 049
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318				
	Provisions non déductibles								322				
	Impôts et taxes non déductibles								324				
	Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	2 307			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989						
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG 44 quaterdecies		345										
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire		993						
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346				350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649							
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	742	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356				
Déficits antérieurs reportables										360			
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	742		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
AMENDES	2 307

AB AUTOS CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ
62440 HARNES
NUMERO RCS 800 428 856

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/12/25

Le 31/12/25
Au siège,

Les associés de la Société par action Simplifiée Unipersonnelle « **AB AUTOS CONCEPT** » au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BOUKIOD ABDOULLAH**, lequel constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- _ Rapport de gestion de la gérance relatif à l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**.
- _ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.
- _ Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance.
- _ Affectation du résultat
- _ Pouvoirs.

Ceci énoncé, le président met à disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- _ L'inventaire & les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**,
- _ Le texte des résolutions,
- _ Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice & le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.
Le président donne lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Ces lectures terminées, il ouvre la discussion, puis personne ne demandant plus la parole, déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** lesquels font apparaître une perte de - **3049euros**.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter une perte de l'exercice s'élevant à -3049€ de la manière suivante :

_ Résultat de l'exercice	-3049€
_ à la « réserve légale »	€
_ report à nouveau débiteur	3049€
_ à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2 de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres
présents ou valablement représentés.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

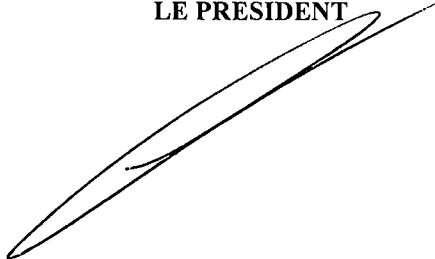
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à

**De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
Qui après lecture a été signé par le Président.**

LE PRESIDENT



AB AUTOS CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ
62440 HARNES
NUMERO RCS 800 428 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

Exercice clos le 31/12/2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Extrait du rapport de gestion)

RESULTATS AFFECTATION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter une perte de l'exercice s'élevant à -3049€ de la manière suivante :

_Résultat de l'exercice	-3049€
_à la « réserve légale »	€
_report à nouveau débiteur	3049€
_à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il sera en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE (Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter une perte de l'exercice s'élevant à -3049€ de la manière suivante :

_Résultat de l'exercice	-3049€
_à la « réserve légale »	€
_report à nouveau débiteur	3049€
_à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

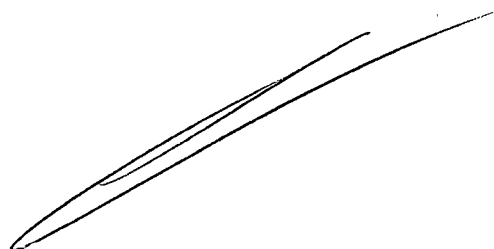
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est, en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

Présents ou valablement représentés.
CERTIFIE CONFORME PAR LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of two overlapping, elongated, curved strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.